République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 Mai 2017 N°24/2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont prix part à la délibération
15	14	12

L'an deux mille dix-sept et le vingt mai à dix-sept heures

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
12/05/2017

Date d'affichage
22/05/2017

Présents : MM DONZELLA Daniel, DELFINI Annie (P), SUBRINI Jean André (P), PACINI Jean Baptiste; Adjoints. MM BATTESTI Pierre Paul (P), CAMPINCHI Jean Laurent, FERRARO Laetitia, HURSON Roselyne, MATTEONI François, POGGI Marie Laure, TONINI Nicolas ; Conseillers Municipaux.
Absents : BORGOMANO Carol, MULTEDO Marie Pierre.
Secrétaire de séance : Mr CAMPINCHI Jean Laurent.

Objet de la délibération : **Acquisition de deux terrains.**

Le Maire informe les conseillers de l'intention de la municipalité de faire l'acquisition de deux terrains situés à l'entrée du village cadastrés section A n° 1158 (2 450 m²) et A 1159 (2 366 m²) soit une contenance totale de 4 816 m².

Ces parcelles sont propriété de la famille AVOGARI DE GENTILI qui propose de les céder pour un montant de 240 000,00 € soit environ 49,83 € le m².

Ces terrains étant contigus à la parcelle A 553 dont la commune est propriétaire, leur acquisition permettrait notamment d'aménager une route destinée à desservir le haut du village et fluidifier la circulation automobile notamment en période estivale.

D'autres aménagements pourraient également être réalisés sur le restant de l'ensemble foncier (unités de logements, places de stationnement, place de marchés,…).

Les conseillers oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- approuvent l'acquisition de deux parcelles de 4 816 m^2 cadastrées section A n° 1158 et A n° 1159 situées sur la Commune de CALCATOGGIO lieu-dit « Lacero » au prix de 240 000 € soit environ 49,83 € le m².
- précisent que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2017,
- donnent pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 Mai 2017 N°25/2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont prix part à la délibération
15	14	12

L'an deux mille dix-sept et le vingt mai à dix-sept heures

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

12/05/2017

Date d'affichage
22/05/2017

Présents : MM DONZELLA Daniel, DELFINI Annie (P), SUBRINI Jean André (P), PACINI Jean Baptiste; Adjoints. MM BATTESTI Pierre Paul (P), CAMPINCHI Jean Laurent, FERRARO Laetitia, HURSON Roselyne, MATTEONI François, POGGI Marie Laure, TONINI Nicolas ; Conseillers Municipaux.
Absents : BORGOMANO Carol, MULTEDO Marie Pierre.
Secrétaire de séance : Mr CAMPINCHI Jean Laurent.

Objet de la délibération :

Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition de deux terrains.

Le Maire rappelle aux conseillers leur délibération n°24/2017 en date de ce jour par laquelle ils approuvent l'acquisition de deux parcelles, situées sur la Commune de CALCATOGGIO lieu-dit « Lacero ».
Afin de réaliser cette opération, il souligne qu'il est opportun de recourir à un emprunt de 240 000,00 € pour financer cet investissement.

Après avoir pris connaissance de l'offre de prêt à taux fixe de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Pour participer au financement de l'acquisition d'une parcelle de terrain située sur la Commune de CALCATOGGIO lieu-dit « Lacero » la commune contracte auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse un prêt à taux fixe d'un montant de 240 000,00 € et d'une durée de 20 ans sur la base de 20 échéances.
Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes : la périodicité choisie est annuelle, le nombre d'échéances est de vingt, les frais de dossier représentent un montant de 720,00 €, le taux d'intérêt est de 2,38 %, la pénalité en cas de remboursement anticipé sera appliquée par indemnités actuarielles, le type d'amortissement du capital choisi est un amortissement progressif du capital (20 échéances constantes de 15 221,34 €).

Article 2 : Monsieur Charles CHIAPPINI, Maire est autorisé à signer tout acte permettant de réaliser cette opération.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles

COMMUNE DE CALCATOGGIO
Cumuna di Calcatoghju

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 Mai 2017 N°26/2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont prix part à la délibération
15	14	12

L'an deux mille dix-sept et le vingt mai à dix-sept heures

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
12/05/2017

Date d'affichage
22/05/2017

Présents : MM DONZELLA Daniel, DELFINI Annie (P), SUBRINI Jean André (P), PACINI Jean Baptiste; Adjoints. MM BATTESTI Pierre Paul (P), CAMPINCHI Jean Laurent, FERRARO Laetitia, HURSON Roselyne, MATTEONI François, POGGI Marie Laure, TONINI Nicolas ; Conseillers Municipaux.
Absents : BORGOMANO Carol, MULTEDO Marie Pierre.
Secrétaire de séance : Mr CAMPINCHI Jean Laurent.

Objet de la délibération : **Création de trois postes d'agents contractuels à temps complet affectés à la surveillance de la baignade sur la plage de la Liscia.**

Le Maire expose au Conseil Municipal, que compte tenu des besoins du service, trois postes d'agents contractuels à temps complet doivent être crée du 1er Juillet au 31 Août 2017 pour assurer la surveillance de la baignade sur la plage de la Liscia.

Les intéressé(e)s seront recrutés conformément à la loi n°84.53 du 26 Janvier 1984, modifiée, article 3 alinéa 2, pendant une période de deux mois.

Ils exerceront respectivement les fonctions de Chef de poste, d'Adjoint au Chef de poste et de Sauveteur qualifié.

Les agents recrutés seront rémunérés par référence aux indices suivants, augmenté de l'indemnité de résidence et du supplément familial (s'il y a lieu) :

Chef de poste : Echelon 5 de l'échelle C3. Indice Brut : 445. Indice Majoré : 391.

Adjoint au Chef de poste : Echelon 7 de l'échelle C2. Indice Brut : 403. Indice Majoré : 364.

Sauveteur qualifié : Echelon 1 de l'échelle C1. Indice Brut : 347. Indice Majoré : 325.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'exposé du Maire et précise que :

- Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.
- Les dépenses résultant de ces créations de postes sont prévues au Budget Primitif 2017, chapitre 64, article 6413.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles

COMMUNE DE CALCATOGGIO
Cumuna di Calcatoghju

République Française

Département de la Corse du Sud

Commune de CALCATOGGIO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 Mai 2017 N°27/2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont prix part à la délibération
15	14	11

L'an deux mille dix-sept et le vingt mai à dix-sept heures

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
12/05/2017

Date d'affichage
22/05/2017

Présents : MM DONZELLA Daniel, DELFINI Annie (P), SUBRINI Jean André (P) contre, PACINI Jean Baptiste; Adjoints. MM BATTESTI Pierre Paul (P), CAMPINCHI Jean Laurent, FERRARO Laetitia, HURSON Roselyne, MATTEONI François, POGGI Marie Laure, TONINI Nicolas ; Conseillers Municipaux.
Absents : BORGOMANO Carol, MULTEDO Marie Pierre.
Secrétaire de séance : Mr CAMPINCHI Jean Laurent..

Objet de la délibération : **Pose de ralentisseurs sur la voirie communale.**

Le Maire expose au Conseil Municipal, que la vitesse de nombreux véhicules à certains endroits de la commune représente un danger important pour la sécurité des automobiles et des piétons, notamment celle des enfants.

Il propose donc aux conseillers de procéder à la pose de quatre ralentisseurs qui seront matérialisés par une signalétique routière appropriée aux endroits suivants : hameau de PEVANI devant l'auberge l'AGHJA, quartier de CAMPINCA devant la maison PERRONE, quartier de GUADAGNINA, quartier de MEZZA TEPPA.
Ces équipements de voirie dont la pose sera assurée par les agents communaux ont été estimés à de à 8 658,20€ HT soit 10 389,84 € TTC.

Afin de réaliser cette opération dans de bonnes conditions économiques, le Maire propose donc aux conseillers d'adopter le plan de financement suivant :
- Cout HT de l'opération : 8 658,20 €
- Produit des amendes de police (80%) : 6 926,56 €
- Fonds propres de la Commune (20% + TVA) : 3 463,28 €

Les conseillers après en avoir délibéré approuvent l'exposé du Président et décident de réaliser ce programme selon le plan de financement proposé.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles

COMMUNE DE CALCATOGGIO
Cumuna di Calcatoghju

République Française

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 Mai 2017 N°28/2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont prix part à la délibération
15	14	12

L'an deux mille dix-sept et le vingt mai à dix-sept heures

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
12/05/2017

Date d'affichage
22/05/2017

Présents : MM DONZELLA Daniel, DELFINI Annie (P), SUBRINI Jean André (P), PACINI Jean Baptiste; Adjoints. MM BATTESTI Pierre Paul (P), CAMPINCHI Jean Laurent, FERRARO Laetitia, HURSON Roselyne, MATTEONI François, POGGI Marie Laure, TONINI Nicolas ; Conseillers Municipaux.
Absents : BORGOMANO Carol, MULTEDO Marie Pierre.
Secrétaire de séance : Mr CAMPINCHI Jean Laurent.

Objet de la délibération : **Acquisition d'une parcelle.**

Le Maire informe les conseillers de l'intention de la municipalité de faire l'acquisition d'un terrain situé au hameau de Vetriccia lieu-dit « CHIOSO A FONTANA » cadastré section A n° 490 d'une contenance totale de 372 m².

Cette parcelle appartient à Mr Henri DIZIER qui propose de la céder à la commune pour un montant de 15 000,00 € soit environ 40,32 € le m².

Cette acquisition permettrait d'aménager un parking dans ce hameau ou de nombreux véhicules stationnent de manière désordonnée notamment en période estivale, occasionnant ainsi de nombreux problèmes de circulation.

Afin de réaliser cette opération dans de bonnes conditions économiques, le Maire propose donc aux conseillers d'adopter le plan de financement suivant :

- Cout HT de l'opération : 15 000,00 €
- Produit des amendes de police (80%) : 12 000,00 €
- Fonds propres de la Commune (20%) : 3 000, 00 €

Les conseillers oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- approuvent l'acquisition d'une parcelle de 370 m² cadastrée section A n° 490 située sur la Commune de CALCATOGGIO au hameau de Vetriccia lieu-dit « CHIOSO A FONTANA »» au prix de 15 000 € soit environ 40,32 € le m², selon le plan de financement proposé par le Maire.
- précisent que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2017,
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles